

## **BOURSES DE COLLEGE** **2016-2017**

### **Pièces à joindre au dossier de demande de bourse**

**1) Pas de modification de la situation familiale par rapport à l'année 2014**

- l'avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014.

**2) Modification de la situation familiale entraînant une baisse de revenus par rapport à l'année 2014**  
(décès, divorce, séparation, chômage ou grave maladie)

- les **deux** avis d'impôt - 2015 sur les revenus 2014 et  
- 2016 sur les revenus 2015
- un **courrier** justifiant ce changement de situation.

**3) Situation de concubinage**

- en cas de concubinage, les revenus 2014 des personnes qui assument la charge de l'élève, même si l'élève n'est pas un enfant commun.

**4) En cas de séparation ou de divorce :**

- les revenus 2014 du ménage du parent qui a la charge de l'élève, y compris les revenus de son concubin ou de son nouveau conjoint, que la résidence de l'élève soit exclusive ou alternée.

### **Nouveauté :**

En cas de modifications intervenues en 2016, uniquement dans les cas de décès, divorce, séparation attestée ou changement de résidence exclusive de l'élève.

- avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014 du parent qui présente la demande, ainsi que les revenus du concubin ou nouveau conjoint éventuel.

**Dans tous les cas photocopie de toutes les pages des avis d'impôt en vérifiant l'intégralité de la copie, notamment le **nombre d'enfants à charge** et la **situation familiale**.**